



Institution du Canal
d'Ille et Rance
Manche - Océan Nord

Rennes, le 28.09.2012

Association pour la Protection
et la Sauvegarde de l'Environnement -
Pays d'Aubigné

Objet : Site Natura 2000 FR 5300050 - Etangs du canal d'Ille et Rance

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 16 septembre dernier, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au site de l'étang du Boulet. Cet étang, au même titre que les autres étangs alimentant le canal d'Ille-et-Rance (Hédé, Bézardière et Bazouges situés sur la commune de Hédé-Bazouges), a effectivement été inclus dans le réseau européen Natura 2000 car il présente une richesse écologique importante et notamment la présence de six habitats naturels rares à l'échelle européenne (tourbières, landes humides, pelouses amphibies...) et de quatre espèces patrimoniales (le Coléanthe, qui est une petite plante poussant sur les berges des étangs ; le Triton crêté et deux chauves-souris : le Grand murin et la Barbastelle d'Europe).

Depuis 2011, l'ICIRMON a choisi d'être opérateur local Natura 2000 afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique européenne de préservation de la biodiversité. A ce titre, l'ICIRMON participe aux comités de suivi des deux projets éoliens de la commune de Feins et suit l'avancement du projet de Marcillé-Raoul. Des études faunistiques, en particulier concernant les oiseaux et les chauves-souris : espèces pouvant parfois être impactées par les éoliennes, sont actuellement en cours de réalisation pour les deux projets de Feins et permettront d'évaluer les éventuels impacts de ces projets et les mesures compensatoires pouvant être mises en œuvre pour limiter ces impacts.

L'ICIRMON reste donc vigilant dans l'attente de ces résultats.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Comité de pilotage,

Jean Yves PRAUD